

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	23
<i>Présents :</i>	16
<i>Représentés :</i>	5
<i>Absents :</i>	2
<i>Ayant pris part au vote :</i>	20

Séance publique du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 04 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes, Sandrine AUBRY, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Karine MINIC, Magali POQUET, Francine TEISSIER.

Mrs. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Françoise GALEOTE représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC

Mr Jean GARGUILLO représenté par Mr Maurice TEULIER

Mme Danièle KAYA-VAUR représentée par Mme Sylvie LOPEZ

Mr Dominique ROMULUS représenté par Mr Edmond ROUTABOUL

Mme Huguette THERON-CANUT représentée par Mme Régine DE RODAT

Absents :

M Yohan ENCAUSSE

Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Stéphane SANSAC

**Délibération n°
DL20250301**

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

M. Pierre MALGOUYRES, rapporteur, présente aux membres de l'assemblée délibérante le compte financier unique 2024 du budget principal de la Commune.

Le compte financier unique détaille, en section de fonctionnement comme en section d'investissement, l'ensemble des opérations budgétaires et comptables réalisées en 2024 au budget principal, tant en recettes qu'en dépenses.

Il est précisé que le compte financier unique remplace le compte administratif et le compte de gestion établi par le receveur municipal.

Madame le Maire ayant quitté la séance, c'est le 5ème adjoint délégué aux Finances et à l'Administration Générale, M. Pierre MALGOUYRES, qui préside le conseil et soumet au vote le compte financier unique 2024 du budget principal de la Commune, qui reprend de manière synthétique les éléments présentés ci-dessous.

		DEPENSES			RECETTES			RESULTAT 2024
		Crédits 2024	CA 2024	%	Crédits 2024	CA 2024	%	
RESULTAT DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	2 455 238,18 €	2 127 016,70 €	87%	2 455 238,18 €	2 631 924,80 €	107%	504 908,10 €
	INVESTISSEMENT	3 741 486,82 €	2 150 385,86 €	57%	3 741 486,82 €	2 069 120,10 €	55%	- 81 265,76 €
	TOTAL REALISATIONS 2024	6 196 725,00 €	4 277 402,56 €	69%	6 196 725,00 €	4 701 044,90 €	76%	423 642,34 €
Résultat CA 2024 :								423 642,34 €
RESTES A REALISER à reporter en 2025	INVESTISSEMENT		1 168 404,17 €			1 286 725,75 €		118 321,58 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT		2 127 016,70 €			2 631 924,80 €		504 908,10 €
	INVESTISSEMENT		3 318 790,03 €			3 355 845,85 €		37 055,82 €
RESULTAT CUMULE 2024			5 445 806,73 €			5 987 770,65 €		541 963,92 €

Oui l'exposé de M. Pierre MALGOUYRES, le conseil municipal, constatant au moment du vote l'absence de Madame le Maire, et à l'unanimité des votants, adopte le compte financier unique 2024 du budget principal de la Commune.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Stéphane SANSAC



Délibération certifiée exécutoire par :
- Sa transmission en Préfecture le : **1 1 MARS 2025**
- Sa publication :
o Affichée le : **1 1 MARS 2025**
o Retirée le :